



CD IMMO
1bis place d'Armes
74150 RUMILLY
04 50 01 31 21

Barème
Honoraires Gestion
Mise à jour du : 25/10/2021

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS en % sur toutes sommes encaissées

Service * INITIAL	Service * CONFORT	Service * PRIVILEGE
7% HT Soit 8.40% TTC	8% HT Soit 9.60 % TTC	9% HT Soit 10.80 % TTC

* Voir détail des services proposés à l'accueil

Si prestation non comprise dans le service choisi :

Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	90 € TTC par an et par lot
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	.250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle (travaux supérieurs à 760 € TTC)	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	4 % du montant total des travaux
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	250 € TTC

GARANTIE LOYERS IMPAYES – DETERIORATIONS IMMOBILIERES *Contrat Tranquillité **

2.15 % TTC du montant total du quittancement

* Le détail des garanties et les conditions de validation de l'assurance figurent sur la police souscrite par le Mandataire auprès de la compagnie d'assurance disponible auprès de l'administrateur de biens.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

SARL au capital de 8 000,00 € - N°SIRET : 539 504 894 00020 RCS Annecy - Code NAF 6831Z
Carte Professionnelle : T&G n° 1791/74 délivrée à ANNECY
Garantie : 1 040 000 € - Caisse de Garantie : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS
Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante



CD IMMO
1bis place d'Armes
74150 RUMILLY
04 50 01 31 21

Barème
Honoraires Location
Mise à jour du : 25/10/2021

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Honoraires à la charge du locataire

	Zone Tendue	Zone non Tendue
Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10.00 € / m ² TTC	8.00 € / m ² TTC
Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux	3.00 € / m ² TTC	3.00 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail et d'état des lieux	6% HT soit 7.20 % TTC du loyer annuel hors charges
---	--

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 15/09/2014

Zone « tendue » : Annecy et 18 communes (voir liste à notre accueil)

Zone « non tendue » : Rumilly et Albanais

Zone « très tendue » : Paris et Ile de France

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

SARL au capital de 8 000,00 € - N°SIRET : 539 504 894 00020 RCS Annecy - Code NAF 6831Z
Carte Professionnelle : T&G n° 1791/74 délivrée à ANNECY
Garantie : 1 040 000 € - Caisse de Garantie : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS
Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante



CD IMMO
1bis place d'Armes
74150 RUMILLY
04 50 01 31 21

**Honoraires Location
Transaction**
Mise à jour du : 25/10/2021

BAUX NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

12 % HT soit 14.40 % TTC sur le loyer annuel hors charges

+

BAIL GARAGE

42 € HT – 50.40 € TTC

(TVA selon taux en vigueur soit 20%)

Les honoraires et frais de location des locaux à usage de garage sont à charge intégrale du locataire.

HONORAIRES TRANSACTIONS

PRIX DE VENTE

HONORAIRES % HT

Jusqu'à 92.000 €	Forfait 6 000 € TTC
92.001 € à 170.000 €	6.50 % TTC
170.001 € à 290.000 €	6.00 % TTC
290.001 € à 380.000 €	5.60 % TTC
380.001 € à 450.000 €	5.40 % TTC
Au-delà de 450.001 €	5.00 % TTC
Foncier	9.00 % TTC
Garage et Parking	10.00 % TTC
Estimation	Gratuite

Nota : Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

SARL au capital de 8 000,00 € - N°SIRET : 539 504 894 00020 RCS Annecy - Code NAF 6831Z
Carte Professionnelle : T&G n° 1791/74 délivrée à ANNECY
Garantie : 1 040 000 € - Caisse de Garantie : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS
Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante



CD IMMO
1bis place d'Armes
74150 RUMILLY
04 50 01 31 21

**Honoraires de négociation et
Rédaction des Actes**
Mise à jour du : 25/10/2021

I - NEGOCIATION Pour l'immobilier d'entreprise

VENTE

**Locaux commerciaux ou professionnels, Entrepôts, Locaux industriels,
Immeubles de rapport et Terrains**
HONORAIRES SUR LE PRIX NET VENDEUR

8% HT
Soit 9.60% TTC

< 50 000 €

7% HT
Soit 8.40 % TTC

de 50 000 € à 500 000 €

6% HT
Soit 7.20% TTC

Au-dessus de 500 000 €

FORFAIT MINIMUM : 1 600.00€ HT SOIT 1 920,00€ TTC

CESSION

Fonds de commerce, cession de parts sociales ou d'actions

8% HT
Soit 9.60% TTC

De 0 € à 100 000 €

7% HT
Soit 8.40 % TTC

de 100 000 € à 500 000 €

6% HT
Soit 7.20% TTC

Au-dessus de 500 000 €

Droit au bail, Agencement et équipement

8% HT
Soit 9.60% TTC
+ 24% HT du loyer HT
annuel

< 50 000 €

7% HT
Soit 8.40 % TTC
+ 12% HT du loyer HT annuel

de 50 000€ à 200 000 €

5% HT
Soit 6,00% TTC
+ 10% HT du loyer HT annuel

Au-dessus de 200 000 €

**CD IMMO**

1bis place d'Armes
74150 RUMILLY
04 50 01 31 21

Honoraires de négociation

Et
Rédaction des Actes
Mise à jour du : 25/10/2021

LOCATION Pour l'immobilier d'entreprise

**Bail commercial et
Hors texte législatif**

8% HT
Soit 9.60% TTC
du loyer HT des trois 1^{ères}
années du bail

**Bail dérogatoire au décret
du 31.09.1953 (2ans)**

14% HT
Soit 16.80% TTC
du loyer HT annuel

**Bail professionnel
(6ans)**

16% HT
Soit 19.20 % TTC
du loyer HT annuel

*FORFAIT MINIMUM : 1 800 € HT SOIT 2 160,00€ TTC
Pour le bail commercial et hors texte législatif*

LOCATION Pour l'immobilier d'entreprise

**Si en sus de la location se négocie : le paiement d'un droit d'entrée, et le rachat d'agencements
rajouter, aux honoraires calculés ci-dessus, 6,5%HT Soit 7,80% TTC du montant négocié.**

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%



CD IMMO
1bis place d'Armes
74150 RUMILLY
04 50 01 31 21

**Honoraires de négociation
Et
Rédaction des Actes
Mise à jour du : 25/10/2021**

GESTION LOCATIVE Pour l'immobilier d'entreprise

Limitée à la location et perception de loyers (loyer cumulé si plusieurs lots)

**De 1 à 5 biens ou
loyers cumulés
≤ 50 000 € HT
des encaissements HT**

**7% HT
Soit 8.40 % TTC**

**De 6 à 10 biens ou
loyers cumulés
> 50 000 € HT
des encaissements HT**

**6% HT
Soit 7.20 % TTC**

**De 11 à 50 biens ou
loyers cumulés
> 100 000 € HT
des encaissements HT**

**5% HT
Soit 6,00 % TTC**

GESTION LOCATIVE Pour l'immobilier d'entreprise

TRAVAUX

Si travaux < 500 € HT : Inclus dans les honoraires ci – dessus.

**Si travaux ≥ 500 € HT : Honoraires complémentaires de 3% HT du montant des travaux.
Forfait minimum 500 € HT.**

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%



CD IMMO
1bis place d'Armes
74150 RUMILLY
04 50 01 31 21

Honoraires de négociation
Et
Rédaction des Actes
Mise à jour du : 25/10/2021

Pour l'immobilier d'entreprise

II- REDACTION DES ACTES (Prix Unitaires)

Rédaction bail :	1 300.00 € HT (1 560.00 € TTC)
Rédaction bail dans le cadre d'un renouvellement :	1 100.00 € HT (1 320.00 € TTC)
Compromis de vente :	800.00 € HT (960.00 € TTC)
Etat des lieux d'entrée ou de sortie :	420.00 € HT (504.00 € TTC)

III- PAIEMENT DES HONORAIRES

1- Vente : Les honoraires incombent à l'acquéreur et ou au vendeur selon mandat.

2- Location : Les honoraires et frais de location des locaux à usage professionnel et commercial sont répartis comme suit

- 30 % à charge du bailleur
- 70 % à charge du preneur

3- Cession d'entreprise : Les honoraires incombent au cédant et ou au cessionnaire selon Mandat.

4- Gestion locative : Les honoraires incombent au bailleur.

IV- CONSULTATION - CONSEIL

65 € HT / Heure (78,00 TTC / Heure)

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%